

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

ID : 013-251301545-20220920-2022_36-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU SMED13**

**Séance du 20 septembre 2022
Présidence : Didier KHELFA**

N° 2022 - 36

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION DES HABITANTS
ENTREPRISES ET COLLECTIVITES D'UN CADASTRE SOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DES
BDR**

L'an deux mil vingt-deux et le 20 septembre 2022, à 9h45, le Bureau syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose :

Il s'agit de signer une convention de partenariat entre le Conseil Départemental des BDR et le SMED13 (en annexe jointe)

OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention définit et organise, conformément à leurs missions d'intérêt général respectives, les relations entre le SMED 13 et le Département pour la mise à disposition du plus grand nombre via une solution web d'un cadastre solaire (AtAC), développé par Energies Demain, prestataire du SMED 13. Cette solution de modélisation est associée à une plateforme de visualisation cartographique, Siterre, également développée par Energies Demain, qui permet de visualiser les données et de les analyser de manière interactive.

DUREE DE LA CONVENTION :

La convention prend effet à la date de sa signature par les parties pour une durée de 4 ans.

MOYENS MIS EN ŒUVRE :

Concernant le SMED 13 :

Le SMED 13, en tant que propriétaire de la solution de cadastre solaire sur le département des Bouches-du-Rhône, s'engage, via son prestataire Energies Demain, à assurer l'hébergement et la maintenance de la solution globale (AtAC et Siterre) pour la durée de la convention, ainsi que les mises à jour nécessaires pour offrir une solution performante.

Il s'engage également à en assurer la promotion auprès de ses communes membres, ainsi que de pourvoir à la formation des services techniques communaux.

Concernant le Département :

Le Département des Bouches-du-Rhône s'engage à assurer la diffusion de l'information auprès des habitants et les entreprises du territoire, en intégrant Siterre dans ses solutions web dédiées à la transition environnementale. Il s'engage également à en assurer la promotion via ses outils de communication habituels, à savoir, a minima :

- Information et liens vers la plateforme via son site internet institutionnel, www.departement13.fr;
- Communiqué de presse, information du grand public via ses réseaux sociaux ;
- Information de son réseau partenarial, notamment lié au secteur de la rénovation énergétique et du logement,
- Encart réservé dans son magazine d'information trimestriel, Accents.

Le Département s'engage à en assurer la promotion sur la durée de la convention et à intégrer logos et mentions du SMED 13 dans les outils de communication déployés.

Le Département s'engage par ailleurs à mettre à disposition salles et moyens informatiques pour que le SMED 13 assure la formation des services techniques des communes à l'utilisation du cadastre.

**Le Bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

Article 1 : d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition des habitants entreprises et collectivités d'un cadastre solaire sur le territoire des BDR et tous documents afférents à cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,



Didier KHELFA